

La pauvreté : un défi collectif pour les droits de l'enfant

1. La pauvreté, dans ses différentes déclinaisons, affecte considérablement l'accès aux droits fondamentaux des enfants. Elle doit être combattue et devenir la priorité des priorités de nos politiques publiques. Pourtant, plusieurs décisions politiques récentes prises simultanément par différents niveaux de pouvoir, souvent sans réelle concertation entre eux, fragilisent encore plus les familles les plus précaires. La situation économique de nombreux parents se détériore, avec pour conséquence directe d'accroître la vulnérabilité de leurs enfants.

Cette précarisation accrue ne se limite pas à une question de revenus. Elle se répercute sur l'ensemble des dimensions de la vie quotidienne : le logement, la scolarité, l'accès aux soins de santé physique et mentale, au sport, à la culture, à la mobilité ou encore à la participation sociale. Parce qu'elle compromet l'exercice effectif de droits pourtant fondamentaux, elle appelle des réponses structurelles ambitieuses capables d'enrayer la reproduction des inégalités sociales.

2. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle entre en contradiction avec les engagements pris par la Belgique dans le cadre de la « *Garantie européenne pour l'enfance* », qui vise à réduire significativement la pauvreté infantile à l'horizon 2030. Cette recommandation de l'Union européenne prévoit que chaque enfant confronté à la pauvreté ou à l'exclusion sociale bénéficie d'un accès effectif et gratuit aux structures d'accueil de la petite enfance, à l'éducation (y compris aux activités périscolaires), à un repas sain chaque jour d'école, aux soins de santé et à un logement adéquat.

Le contraste est d'autant plus saisissant lorsque l'on constate que certains États membres dont le niveau de prospérité est

inférieur à celui de la Belgique, comme la Slovénie, l'Estonie ou la Croatie, parviennent à mieux protéger les enfants contre la déprivation matérielle.

Face à ce constat, garantir un accès gratuit et de qualité aux services essentiels pour les ménages à faibles revenus apparaît comme une nécessité.

3. Ainsi, l'école doit réellement devenir abordable pour chaque enfant. Or, dans les faits, la question du coût de la scolarité reste particulièrement préoccupante. Qu'il s'agisse du matériel informatique désormais exigé dans certaines écoles, des frais de garderie, des sorties culturelles, des voyages scolaires ou encore du matériel spécifique demandé dans certaines filières qualifiantes, les montants réclamés aux familles demeurent trop élevés.

Pourtant, contrairement à certaines idées reçues, les mesures destinées aux plus vulnérables profitent à l'ensemble de la société. Les acteurs de la lutte contre la pauvreté, les défenseurs des droits de l'enfant et de nombreux chercheurs soulignent depuis longtemps les bénéfices sociaux, éducatifs et économiques d'une politique qui rend les services essentiels, dont l'école, largement accessibles à tous les publics.

Les cantines scolaires en sont un bon exemple. Les repas qui y sont proposés favorisent une alimentation saine, améliorent la concentration des élèves, renforcent le sentiment de sécurité alimentaire et produisent des effets positifs durables sur la santé. Ils permettent également de soulager les familles, tant financièrement qu'en termes d'organisation quotidienne.

4. La lutte contre la pauvreté ne peut toutefois être dissociée d'autres formes de

vulnérabilité. Ainsi, le durcissement des politiques migratoires a également des conséquences importantes sur les enfants en situation d'exil, particulièrement ceux qui arrivent seuls sur notre territoire. Avant d'être des migrants, ces jeunes sont d'abord et avant tout des enfants en danger, qui ont besoin de protection, de stabilité et d'accompagnement spécialisé.

Or, leur réalité est souvent marquée par l'exposition à des violences multiples : violences physiques, psychologiques, sexuelles ou encore institutionnelles. Trop souvent réduits à leur statut administratif, ils voient leurs besoins fondamentaux relégués au second plan. Les difficultés d'accueil et d'accompagnement affectent leur droit à l'éducation, aux soins de santé, aux loisirs... Parfois même, elles conduisent de nombreux jeunes à l'errance ou au sans-abrisme. Cette absence de protection les expose à des risques majeurs d'exploitation, de traite des êtres humains ou d'enrôlement dans des réseaux criminels. Au-delà de l'impératif moral, il s'agit également d'un enjeu de cohésion sociale et de prévention.

5. Cette attention particulière doit également être portée aux familles monoparentales, qui figurent parmi les catégories les plus exposées à la pauvreté. Les données montrent de manière constante qu'elles présentent un risque accru de précarisation. Il est donc indispensable de développer des politiques publiques qui reconnaissent cette vulnérabilité spécifique et apportent un soutien adapté à ces familles. Les droits des enfants dépendent, au quotidien, de la manière dont les politiques d'emploi, de cohésion sociale, d'enseignement, d'accueil de la petite enfance et de lutte contre la pauvreté sont pensées et articulées entre elles. Les parents isolés font souvent preuve d'une résilience remarquable. Pourtant, ils restent confrontés à des obstacles structurels auxquels notre société a les moyens de remédier. Soutenir les parents isolés, c'est

aussi investir dans les droits, le bien-être et l'avenir de leurs enfants.

6. La même logique doit prévaloir pour les jeunes contraints d'accéder très tôt à l'autonomie. Nombre d'entre eux cumulent des parcours marqués par les ruptures, les violences, les assuétudes, la pauvreté ou encore des expériences migratoires traumatiques. Lorsque ces difficultés individuelles se combinent à des mécanismes structurels d'exclusion sociale et à des réponses institutionnelles insuffisantes, elles compromettent durablement les possibilités d'insertion.

Pour ces jeunes, chaque étape du parcours vers la stabilité représente un défi considérable : trouver un logement, accéder aux soins, régulariser une situation administrative ou solliciter une aide sociale. Souvent dépourvus d'un réseau de soutien solide, ils doivent affronter seuls des démarches particulièrement complexes.

Si des dispositifs d'aide existent, ceux-ci peinent parfois à répondre adéquatement à leurs besoins. Les conditions d'accès, les logiques d'activation ou le caractère temporaire de certaines réponses limitent leur efficacité. Pour une partie de ces jeunes, ces dispositifs deviennent même difficiles à comprendre ou à investir, au risque de les éloigner davantage encore des mécanismes de soutien censés les aider.

Les ruptures de prise en charge au moment de la majorité demeurent nombreuses. Les conséquences sont parfois dramatiques. Un nombre trop important de jeunes basculent aujourd'hui dans le sans-abrisme à leur majorité. Cette situation est inacceptable. Elle constitue l'un des échecs les plus visibles de nos politiques de protection et d'accompagnement. Réussir cette transition, c'est offrir aux jeunes la possibilité de construire une autonomie durable. C'est aussi lutter contre la transmission intergénérationnelle de la pauvreté et ouvrir la perspective d'un avenir

meilleur pour eux-mêmes et leurs futurs enfants.

7. C'est dans cette perspective que nous défendons l'idée que la pauvreté constitue une identité par défaut, produite et entretenue par des mécanismes structurels. Pour inverser cette dynamique, il est indispensable d'agir sur les institutions elles-mêmes et sur les règles qui organisent l'accès aux droits. C'est pourquoi la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sous toutes leurs formes demeure un enjeu fondamental. Trop souvent, ce sont précisément les enfants et les familles les plus précarisés qui rencontrent les plus grandes difficultés pour faire valoir leurs droits. Relever ce défi suppose de mobiliser l'ensemble des niveaux de pouvoir et des compétences concernées. Plus que jamais, il est nécessaire de construire des ponts entre les secteurs, de décroisonner les interventions et de travailler dans une logique de coopération. Seule une action collective, cohérente et résolue permettra de réduire durablement les inégalités et de garantir à chaque enfant l'exercice effectif de ses droits.

8. Garantir l'effectivité des droits suppose également de repenser les modalités de leur accès. L'individualisation des droits sociaux et une meilleure personnalisation de ceux-ci *via* des dispositifs plus adaptés permettraient de mieux prendre en compte les situations vécues par les personnes et de réduire certaines formes de dépendance économique. De même, le développement de mécanismes d'octroi automatique des aides contribuerait à lutter contre le non-recours aux droits, qui touche particulièrement les publics les plus précarisés. Une société qui reconnaît les droits fondamentaux ne peut laisser leur accès dépendre de la capacité de chacun à surmonter seul des procédures administratives complexes.

Solayman Laqdim
Défenseur des droits de l'enfant

Caroline Vrijens
Kinderrechtencommissaris